



Qu'est-ce que le Dispositif d'Appui à la Coordination ?

Le **DAC 64** est le Dispositif d'Appui à la Coordination des **Pyrénées-Atlantiques**, il facilite votre **parcours de santé** et aide à préserver votre **autonomie** pour rester chez vous.

Le **DAC 64** vous apporte un **soutien personnalisé** à votre domicile, quel que soit votre âge, pour :

- **Vous informer**
- **Évaluer vos besoins**
- **Accompagner vos proches**
- **Vous proposer des solutions adaptées**

Ce service gratuit est financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine.

Qu'est-ce que le DAC peut vous apporter ?

Une orientation personnalisée vers les aides de proximité

Vous êtes en difficulté pour préparer vos repas, pour faire votre toilette, vous soigner, etc.

Un lien permanent avec votre médecin traitant et les professionnels de santé

Vos proches ont besoin d'information, de soutien, d'aide, etc.



Vous avez besoin d'aide pour trouver ou communiquer avec les professionnels, etc.

Un appui dans vos démarches santé, sociales, administratives

Vous avez besoin d'un soutien si vous êtes hospitalisé(e), si vous rentrez chez vous, si vous devez changer de lieu de vie, etc.

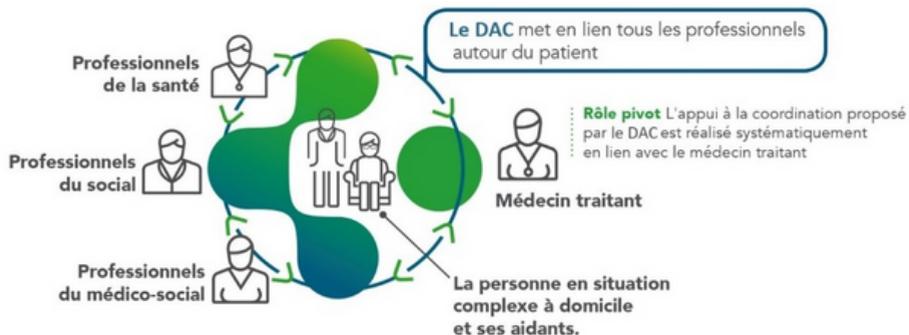
Un parcours de Santé coordonné avec les professionnels

Qui peut faire une demande ?

Vous-même ou vos proches, votre médecin traitant, et tous les professionnels de santé et sociaux qui vous entourent.

Comment fonctionne le DAC ?

Le DAC est composé de plusieurs professionnels de la coordination. **Un coordinateur de parcours de santé** du DAC devient votre **interlocuteur privilégié**.



Il travaille avec votre **médecin traitant**. Il est en lien avec les **professionnels** (médecins, infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes, assistants sociaux, services d'aide, etc...). Il peut organiser des **réunions de concertation** et élaborer avec vous et votre entourage un **plan personnalisé de coordination en santé**.



Les professionnels partagent les informations nécessaires pour mieux organiser votre parcours de santé. Ils utilisent un outil de communication informatique sécurisé : PAACO/GLOBULE. **À tout moment, vous pouvez vous opposer** au partage des informations vous concernant.

Chaque citoyen bénéficie d'un numéro national de santé. Pour pouvoir le recueillir, le DAC doit vous demander une **pièce d'identité**.

Comment fonctionne le DAC ?

Le DAC est composé de plusieurs professionnels de la coordination. **Un coordinateur de parcours de santé** du DAC devient votre **interlocuteur privilégié**.

Il travaille avec votre **médecin traitant**. Il est en lien avec les **professionnels** (médecins, infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes, assistants sociaux, services d'aide, etc...).

Il peut organiser des **réunions de concertation** et élaborer avec vous et votre entourage un **plan personnalisé de coordination en santé**.



Les professionnels partagent les informations nécessaires pour mieux organiser votre parcours de santé. Ils utilisent un outil de communication informatique sécurisé : PAACO/GLOBULE.

À tout moment, vous pouvez vous opposer au partage des informations vous concernant.

Chaque citoyen bénéficie d'un numéro national de santé. Pour pouvoir le recueillir, le DAC doit vous demander une **pièce d'identité**.

Comment se déroule l'accompagnement ?

Avec votre accord, l'accompagnement se met en place.

Pour bien comprendre votre situation, le coordinateur de parcours de Santé du DAC échange **avec vous et les personnes qui vous soutiennent.**

Selon vos besoins, il échange par **téléphone, se rend à votre domicile, vous accompagne** lors de rendez-vous importants.

Des propositions vous sont faites et **vous décidez de ce que vous souhaitez mettre en place.** Le DAC vous accompagne le temps nécessaire, en tenant compte de l'évolution de votre situation. Vous pouvez interrompre ce suivi à tout moment.



Comment contacter le DAC ?

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.



Un contact unique

0809 109 109

prix d'un appel local

Service gratuit

Site internet : www.dac-64.fr